



Projet de loi portant engagement national pour l'environnement

2ème séance du jeudi 6 mai 2010

Compte-rendu intégral Après l'article 21

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 523.

La parole est à Mme Marie-Line Reynaud.

Mme Marie-Line Reynaud. Cet amendement a pour objet de combler le vide juridique touchant au régime fiscal des concessionnaires de voies ferrées. Il vise à déterminer les conditions dans lesquelles pourrait être apportée une compensation financière aux communes traversées par des lignes à grande vitesse. C'est un amendement dont nous avons débattu à de nombreuses reprises, ici même ou en commission. J'avais en effet déposé un amendement presque identique lors de l'examen du Grenelle 1.

Le mercredi 27 janvier 2010, nous avons reçu, avec de nombreux collègues de tous bords, plus de 200 élus locaux à l'Assemblée nationale. Les communes qui sont seulement traversées par des lignes à grande vitesse sans en accueillir les dessertes se trouvent très souvent gravement pénalisées par ces lourdes infrastructures, et ce sans aucune contrepartie financière. Compte tenu des incidences financières des lignes à grande vitesse sur les communes traversées, et dans la mesure où le marché des voies ferrées s'ouvre à la concurrence, l'exploitation de ces voies est, dès lors, assimilée à une activité commerciale. Il est donc justifié que les concessionnaires d'infrastructures ferroviaires soient assujettis au versement d'une imposition forfaitaire au profit des communes traversées.

Cette mesure, demandée par un très grand nombre de maires des communes traversées, est la seule à même de compenser la perte de recettes fiscales liée à la disparition des taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Vous aviez indiqué, monsieur le secrétaire d'État, lors de l'examen de cet amendement en commission, que vous aviez « proposé au Premier ministre d'étudier le principe d'une taxe pérenne. »

Le Premier ministre devait recevoir une délégation de onze parlementaires des régions concernées, et un rendez-vous devait être fixé après les élections régionales. Nous attendons toujours.

Où en sommes-nous, monsieur le secrétaire d'État ? C'est un sujet important car plus de 2 000 kilomètres de LGV seront construits d'ici à 2020. De plus en plus de communes seront donc susceptibles de bénéficier de cette imposition forfaitaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission du développement durable ?

M. Serge Grouard, rapporteur. Défavorable. Je rappelle qu'il existe déjà un fonds de solidarité territoriale, à hauteur de 0,4 % des travaux qui sont réalisés. Il bénéficie aux communes concernées pour des projets locaux.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État. Sur ce sujet, Mme Reynaud est déjà intervenue ce matin dans le débat avant l'article 16. J'attendais cet après-midi pour lui répondre.

Cette question est en effet posée sur le tronçon Tours-Bordeaux de la LGV Sud-Ouest, dont je vous précise au passage, madame Reynaud, que Vinci n'est pas encore attributaire. Vinci est toujours en discussion avec RFF. Il faut donc rester prudent tant que le contrat n'est pas signé.

Est également concerné le tronçon situé entre Le Mans et Rennes, avec une petite extension descendant vers Angers et les pays de Loire.

Pour l'instant, c'est la circulaire du Premier ministre qui s'applique, avec la mise en place du fonds de concours de 0,4 % du montant global des travaux. Sur le tronçon Tours-Bordeaux, cela représente, dans un premier temps, environ 30 millions d'euros.

Le Premier ministre, à la demande de Pierre Méhaignerie, va recevoir, dans les jours à venir, une délégation de députés, d'élus de ces différentes régions pour discuter du sujet de la redevance pérenne. Voilà où nous en sommes à ce jour.

Quant à votre amendement, le Gouvernement partage la position du rapporteur.

M. le président. La parole est à Mme Catherine Coutelle.

Mme Catherine Coutelle. Nous avons effectivement, avec Marie-Line Reynaud et de nombreux collègues, reçu les élus inquiets de voir passer le train sans bénéficier des retombées immédiates. Après notre réunion, une délégation s'était rendue à votre ministère et vous avait rencontré. D'après les retours que nous avons eus, la réponse semblait plutôt positive ; dans ce que j'entends, elle est plutôt en retrait.

M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État. C'est normal, il faut un arbitrage du Premier ministre.

(L'amendement n° 523 n'est pas adopté.)